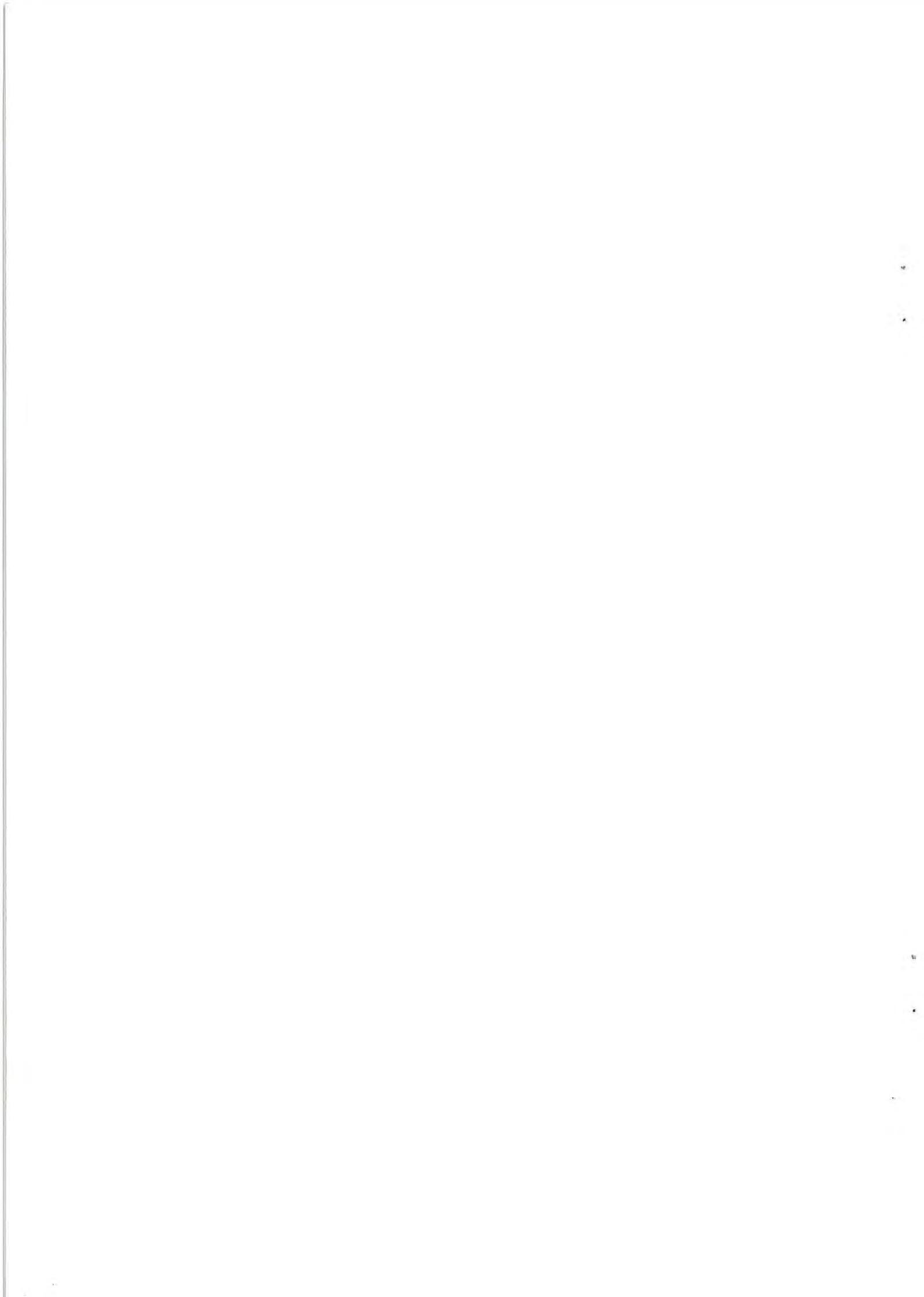


Mervilla Infos

Bulletin d'information et de liaison édité par la Commune de Mervilla
N° 48, juin 2010





Le mot du maire

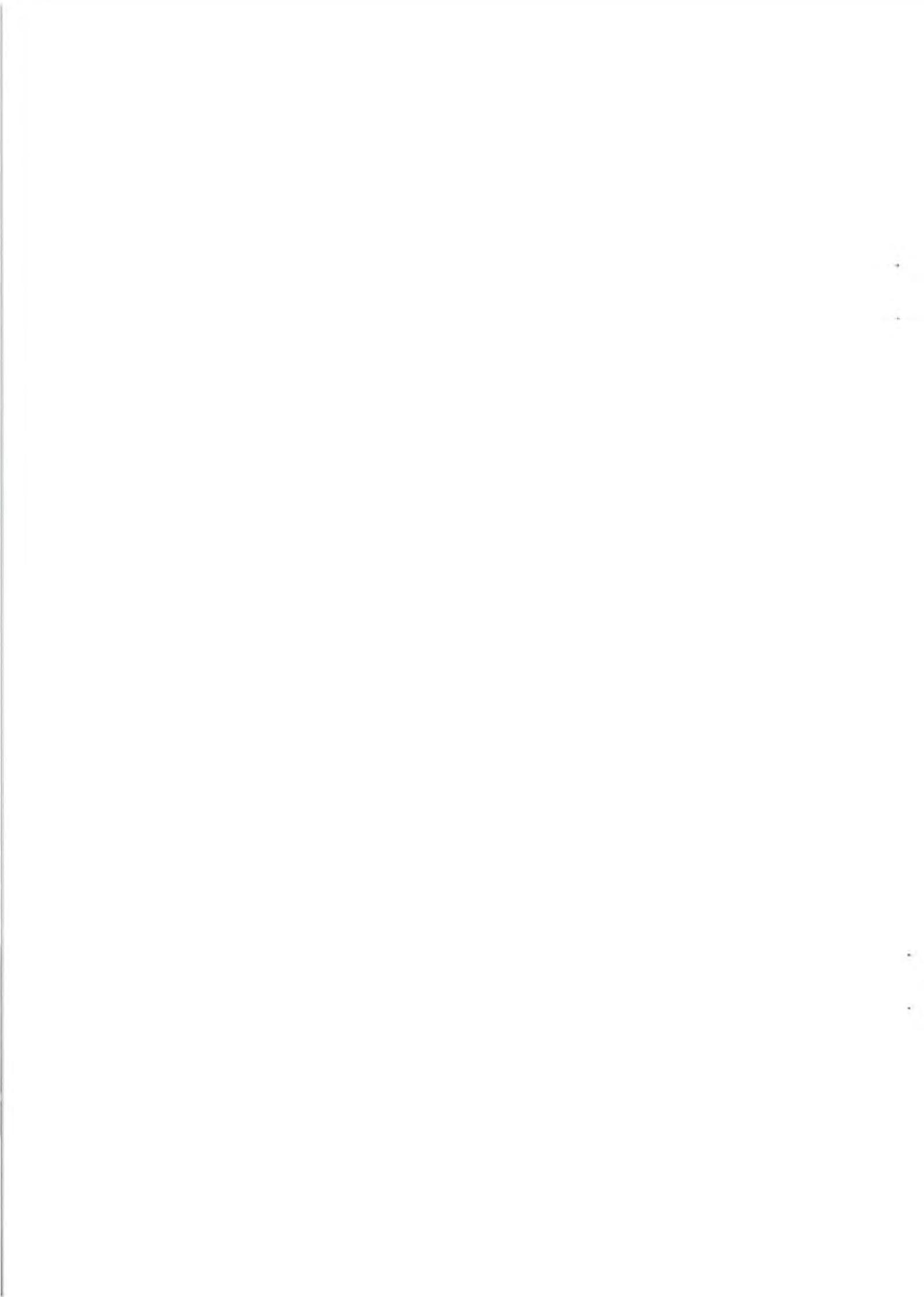
Sur le dernier Mervilla Infos je vous annonçais une imminente enquête publique sur notre modification du POS, décidée au cours du conseil municipal du 12 décembre 2009. Courant janvier 2010, nous recevions une lettre du président du SMEAT –Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale de l'Agglomération Toulousaine- invitant à la prudence dans l'évolution des documents d'urbanismes, car les PLU et POS devront être compatibles avec le SCOT – Schéma de COhérence Territoriale- de l'agglomération Toulousaine. Ce SCOT ne sera approuvé, et donc opposable, que début 2011. En février et mars nous recevions les recommandations et remarques du contrôle de légalité de la Préfecture et du SMEAT sur notre projet de modification nous demandant de revoir notre copie particulièrement pour les zones NA et les minima constructibles. J'ai donc été amené à surseoir notre enquête publique et par la suite le conseil municipal a décidé d'attendre la publication du nouveau SCOT. En effet dans ce nouveau document il y aura des obligations et des recommandations, mais leurs limites sont encore en cours d'élaboration : il est donc difficile de se conformer à un texte non définitif et plus prudent de l'attendre.

Une des remarques du SMEAT a amené le conseil municipal à réfléchir sur l'instauration pour l'ensemble du territoire communal de la PVR –Participation Voirie et Réseaux- pour toute ouverture de future zone constructible ; c'est à dire une participation financière du propriétaire pouvant aller jusqu'à 100% pour la création de voirie nouvelle d'accès à une zone devenue constructible non desservie (il n'y a aucune zone dans ce cas actuellement), et pour les infrastructures d'eau et d'électricité. La décision a aussi été reportée à 2011.

Les travaux route des crêtes concernant le tourne à gauche chemin du moulin et l'urbanisation –trottoir- de là jusqu'au chemin de l'église, ont commencé avec un peu de retard, qui s'est accentué avec la période pluvieuse; je n'ose miser sur une date de fin, mais avant le prochain Mervilla Infos !

Bonnes vacances à tous.

Michel Terrissol



AU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 avril 2010

1-a Compte Administratif commune - 2009

Monsieur Michel TERRISSOL, Maire, donne la présidence à Monsieur Henri DALENS, adjoint au Maire, qui présente le compte administratif 2009 dont le résultat peut se résumer comme suit :

ESULTAT D'EXECUTION 2009				
	Mandats émis (a)	Titres émis (dont 1068) (b)	Résultat / Solde d'exécution N-1 (c)	Résultat / Solde (d) = (b)-(a)+(c)
TOTAL DU BUDGET	- 205 083.47	+ 232 272.57	+ 113 257.60	+ 140 446.70
Fonctionnement (total)	- 95 079.98	+ 121 370.26	+ 96 445.07	+ 122 735.35
Investissement (total)	- 110 003.49	+ 110 902.31	+ 16 812.53	+ 17 711.35

Toutes les pièces annexes ayant été prises en considération, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte administratif et le compte de gestion du receveur municipal à l'unanimité des membres présents,
- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2009, constatant que le compte administratif présente :
 - ⇒ Un excédent de fonctionnement de + 122 735.35 €
 - ⇒ Un excédent d'investissement de + 17 711.35 €
 - ⇒ Un solde des restes à réaliser d'investissement déficitaire de - 27 725.00 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Réserves, « excédents de fonctionnement capitalisés » : 10 213.65 €
- Section de fonctionnement : + 112 521.70 €

1-b Compte administratif C.C.A.S - 2009

Monsieur le Maire présente le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale de la commune dont le résultat peut se résumer comme suit :

- Section de fonctionnement
 - ⇒ Dépenses : - 254.97 €

⇒ Recettes :	+ 650,00 €
• Section d'investissement :	néant
• Résultat de fonctionnement reporté :	+ 315.50 €
• Excédent :	+ 710.53 €

Le Conseil Municipal, après avoir examiné la comptabilité de l'exercice 2009 et le compte de gestion du receveur municipal approuve le compte administratif 2009 du C.C.A.S à l'unanimité des membres présents.

1-c Compte de gestion du receveur 2009

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 Commune et Centre Communal d'Action Sociale,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, le Conseil Municipal :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part approuve le compte de gestion à l'unanimité des membres présents.

2c Vote des taux d'imposition 2010

Monsieur le Maire, après avoir présenté l'ensemble du budget primitif et évalué les besoins et les ressources en 2010 :

Fonctionnement :	recettes	96 445 €
	dépenses	96 445 €
Investissement :	recettes	140 000 €
	dépenses	140 000 €

Pour couvrir ce budget monsieur le maire propose de fixer les taux conformément au tableau ci-après :

• Taxe d'habitation :	8.11 %
• Impôt foncier bâti :	8.11 %
• Impôt foncier non bâti :	59.89 %

Compte tenu d'un coefficient de variation de 1.015000.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte ces taux pour l'année 2010, par 10 Voix Pour et 1 Abstention.

3 SICCA – nouveaux statuts – adoption par le conseil municipal

Monsieur le Maire fait part de la délibération n° 13-04 prise par le comité syndical du Sicca le 27 janvier 2010 par laquelle ce dernier a adopté les nouveaux statuts à l'unanimité des membres présents. Ces nouveaux statuts ont été modifiés suite au départ en retraite de l'adjoint technique, au retrait de la compétence Enfance de la commune de Pompertuzat et au transfert de compétence Petite Enfance par la commune de Lacroix Falgarde.

Le conseil municipal doit délibérer pour adopter ces statuts et préciser les compétences qu'elle transfère au Syndicat.

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) approuve les statuts du Sicca tels que définis dans la séance du 27 janvier 2010 par le comité syndical,
- 2) décide qu'aucune compétence nouvelle n'est transférée par la commune au Sicca et restent sans changement,
- 3) demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir viser la présente délibération.

4 POS Communal mise en modification participation voie et réseaux PVR

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté du 9 mars 2010, il retire l'arrêté du 9 février 2010 ordonnant l'enquête publique pour la deuxième modification du POS communal, compte tenu des différentes remarques reçues à l'encontre du document présenté et émises par le contrôle de légalité de la préfecture et le SMEAT. Monsieur le maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance de ces documents joints à la convocation du conseil municipal, pour en débattre.

Monsieur Dalens met en évidence les incohérences et incertitudes liées aux différentes dispositions administratives et règles du futur SCOT et pense qu'il est préférable d'attendre l'approbation de ce dernier avant de reconsidérer le règlement du POS et de le remettre à l'enquête.

Monsieur le maire précise à cet égard, qu'aucune zone supplémentaire ne sera ouverte à la construction (zones NA actuelles et zones blanches) et entendu ce qui précède, propose l'annulation de l'actuelle modification du POS et l'ajournement de la prise de délibération en ce qui concerne la participation voies et réseaux (PVR) liée à cette modification et n'étant pas appliquée à ce jour.

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- décide de procéder à l'annulation de la deuxième modification du Plan d'Occupation des Sols communal, en l'état actuel de l'étude du SCOT.
- Demande à monsieur le maire de bien vouloir en informer Monsieur le Président du Tribunal Administratif afin de libérer le commissaire enquêteur nommé de ses obligations.

5 Repas des aînés 2010

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à l'occasion du repas annuel des aînés organisé par la commune de Pechbusque, une facturation de 15 euros par repas est demandée à la commune de Mervilla.

Monsieur le Maire propose que, cette année, chaque inscrit participe à hauteur d'une somme de 8 euros par repas servi et 15 euros pour les participants extérieurs à Mervilla.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal :

- adopte cette proposition par 10 voix Pour,
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,
- demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir viser la présente.

6. Informations

1) M. Dalens présente la compétence « portage des repas » du SIVOS, pour une éventuelle adhésion de notre commune. Actuellement le portage des repas sur Mervilla est assuré par la commune d'Auzeville.

Le SIVOS des portes du Lauragais, gère pour le compte des communes adhérentes, un service de portage des repas à domicile, ayant pour objet d'améliorer la vie des personnes âgées et de favoriser leur maintien à domicile. Il est destiné aux personnes de plus de 60 ans et aux personnes à mobilité réduite ou en difficultés passagères (sur présentation d'un dossier et sous réserve d'acceptation par le SIVOS).

Les inscriptions sont faites auprès de la mairie de la commune de résidence qui répercute auprès du SIVOS.

Si la commune a déjà délégué la compétence, le service est immédiatement mis en place au plus tard 48h après que le SIVOS a été averti.

Si la commune n'a pas délégué la compétence, elle doit tout d'abord présenter une demande de transfert de compétence au SIVOS par l'envoi d'une délibération du CM visé par la préfecture et demandant ce transfert. La demande devient effective le 1^{er} jour du mois qui suit la date de réception par le SIVOS de la demande visée par la préfecture.

Ayant souscrit à la compétence, une commune qui n'a pas de bénéficiaire, ne participe pas à l'équilibre budgétaire de la compétence. Il y a toutefois une légère incidence au niveau du montant des frais de gestion sur les 50% ventilés au poids des compétences (CLSH 8%, Petite Enfance 54%, Médecine professionnelle 2,2%, Portage des repas 3,52%). Pour Mervilla sur 2010 cela représenterait 106 Euros de participation annuelle supplémentaire pour les frais de gestion.

S'il y a des bénéficiaires, la commune participe à l'équilibre budgétaire de la compétence. Pour 2010, elle s'engagerait à une participation minimum de 1,97 € par repas/bénéficiaire. Minimum car en fait elle paie la différence entre le prix du repas payé par le bénéficiaire et le prix réel payé par le SIVOS au prestataire. Or les bénéficiaires paient leur repas au regard d'une grille indiciaire des revenus instaurée par le SIVOS. Pour 2010 les prix payés par les bénéficiaires s'échelonnent de 4,04€ à 7,5 € alors que le prix réel est 9,47€. Les prix payés par les communes vont donc de 1,97€ à 5,43€ par repas.

2) Dégrouper SFR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du récent dégroupage du secteur qui permettra aux habitants de profiter des services haut débit de SFR.

3) Document d'Aménagement Commercial - DAC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture de l'enquête publique du 24 mars au 28 avril 2010 relative au Document d'Aménagement Commercial (DAC) de la grande agglomération toulousaine. Ce document est à la disposition du public pour consultation.

APPEL de PREPARATION à la DEFENSE

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française, doit se faire recenser pour l'appel de préparation à la Défense entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant.

L'ordre de convocation parvient dans les 45 jours environ de la date de session retenue. La participation y est obligatoire, sauf cas de force majeure (maladie, problème familial grave ...). En cas de difficultés sur la date proposée, il convient, dans un délai de 15 jours, de prendre contact avec le bureau ou centre de service national afin de fixer une nouvelle date.

Source Service Public.fr

Le SERVICE CIVIQUE

Ouvert à tous, mais plus particulièrement destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, le service civique permet à ceux qui le désirent d'avoir un engagement citoyen dans une mission au service de la collectivité et de l'intérêt général, pour une durée déterminée, allant de six mois à un an.

Le principe:

Le service civique permet de s'engager dans une mission en faveur de la collectivité et de l'intérêt général. Il peut être l'opportunité d'acquérir de nouvelles compétences, de recevoir ou de transmettre le sens des valeurs républicaines, de contribuer au maintien du lien social. Il permet une valorisation du cursus universitaire ou des acquis de l'expérience. Chaque mission sera accompagnée d'un tutorat et de formation.

Organismes d'accueil:

Le service civique peut-être accompli en France ou à l'étranger dans différents organismes:

- une collectivité locale, une association ou une fondation pour des actions de proximité;
- une ONG ou une association internationale, pour des actions humanitaires à l'international;
- une ambassade ou un consulat, dans le cadre du volontariat international en administration (VIA).

Champs d'action:

Le service civique peut s'exercer dans de multiples domaines:

- la solidarité, par une aide concrète, une présence ou un soutien aux personnes isolées, âgées ou victimes de violences;
- l'environnement, en participant à des programmes de sensibilisation à la préservation de la planète dans les écoles, de sauvegarde des espaces protégés et de mise en valeur des richesses de la nature;
- la culture et les sports, par du soutien scolaire, la lutte contre l'illettrisme des adultes ou le partage d'une passion sportive;
- le développement et l'action humanitaire, en contribuant au développement des pays émergents par des missions en ambassade ou dans une ONG;
- les interventions d'urgence, face à des catastrophes naturelles ou écologiques, dans des missions d'aide aux victimes;

- la santé, par la sensibilisation des jeunes aux enjeux de santé et la participation à des campagnes de lutte contre l'obésité, le sida, la consommation d'alcool ou de drogue;
- la citoyenneté, en participant à la défense de l'égalité des droits, à celle des droits de l'enfant, etc...
-

Qui peut postuler ?:

Le service civique s'adresse à tous les volontaires mais plus particulièrement aux jeunes entre 16 et 25 ans, de nationalité française, ressortissant de l'Union européenne ou justifiant d'un an de séjour continu en France. Les mineurs doivent avoir une autorisation parentale.

Les voies d'accès:

Les candidats peuvent se renseigner et s'inscrire auprès:

- d'un organisme agréé;
- des missions locales pour l'insertion des jeunes, ainsi que des points d'accueil et d'information pour la jeunesse;
- du site www.service-civique.gouv.fr pour les annonces.

L'indemnité:

Elle consiste en:

- une indemnité nette mensuelle non imposable de 440 euros;
- une participation de l'organisme d'accueil de 100 euros minimum;
- une prise en charge des couvertures maladies, maternité et retraite par l'Etat (actuellement de 387 euros par mois).

Source Bulletin des élus locaux n° 256

L'éco conduite Quézako ?

C'est une façon de conduire pour limiter les impacts de l'utilisation du véhicule, sur les axes :

- Ecologique (moins de pollution)
- Economique (coûts moindres liés à l'utilisation de la voiture)
- Sécurité Routière (moins d'accidents !!)

De nombreux sites Internet traitent de ce sujet, en voici les grandes lignes :

1/ privilégier le vélo, la marche à pieds ou le TAD (qui vous conduit au métro de Ramonville) lorsque c'est possible.

2/ Changer les rapports à bas régime moteur (pour les véhicules à boîte de vitesse manuelle) ou shiftup up (pour les anglophones),

3/ Maintenir une vitesse stable (Anticiper, ne pas coller la voiture devant)

4/ Utiliser un régime moteur le plus bas possible,

5/ Anticiper le trafic et rouler zen,

6/ Entretien son véhicule.

2 exemples concrets :

- vérifier la pression des pneus (0,5 bar de moins, c'est 2,4% de consommation en plus)
- limiter l'utilisation de la climatisation (25% de consommation en plus sur les petits trajets)

Vous consommerez moins de carburant, userez moins de pneu, ... ce qui entraîne une diminution de la pollution, une diminution des coûts d'entretien et une diminution du nombre d'accidents !

Danone, pour ne pas le citer, économise chaque année des dizaines de milliers d'euros grâce à la pratique de l'éco conduite par ses commerciaux itinérants ... (10% d'économies sur le poste carburant, 30% d'économies sur le poste sinistres, ...)

Bien évidemment l'éco conduite peut se pratiquer sur les coteaux et limite aussi les risques de renverser un jeune mervillageois goutant aux joies du printemps sur sa bicyclette.

Pour en savoir plus : <http://www.eco-conduite.net/>

<http://www.ecoconduite.fr>

<http://www.ecoconduite.org>

Guillaume Daudet, correspondant sécurité routière

Que faire en cas d'absence durable ?

- ✓ Aviser vos voisins ou gardien de votre résidence.
- ✓ Signaler votre absence à la brigade de gendarmerie de Castanet (05.34.66.69.80) dans le cadre des opérations "Tranquillité Vacances", une tournée de surveillance sera alors mise en place.
- ✓ Faites suivre votre courrier ou faites le prendre par une personne de confiance: une boîte à lettres débordante de plis révèle une longue absence. Votre domicile doit paraître habité.
- ✓ Ne laissez pas de messages sur votre répondeur téléphonique qui indiqueraient la durée de votre absence ou transférez vos appels si vous le pouvez.
- ✓ Placez vos bijoux et valeurs en lieux sûrs (la pile de linge c'est connu).

Comment vous protéger contre les cambriolages ?

- ✓ Soyez attentif aux allées et venues inhabituelles dans le quartier, notez les numéros des voitures suspectes et n'hésitez pas à prévenir la Gendarmerie (17)
- ✓ Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable. Protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux. Fermez votre porte à double tour lorsque vous êtes chez vous. N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés. Ne laissez pas vos clés sous le paillason ou dans la boîte à lettres. Laissez un double de clés chez une personne de confiance. Changez vos serrures si vous avez perdu vos clés. Ne laissez pas apparaître sur votre boîte à lettres ou votre porte le fait que vous vivez seul ou que vous êtes retraité.
- ✓ Pensez à faire installer un téléphone près de votre lit, ou gardez toujours votre téléphone portable et inscrivez à proximité les numéros d'appels utiles.

Que faire en cas de cambriolage ?

- ✓ NE TOUCHEZ à RIEN SI POSSIBLE : prévenez la gendarmerie, une patrouille sera dépêchée sur les lieux et procédera aux constatations et au relevé des traces et indices.
- ✓ Conservez les factures de vos objets de valeur et des appareils hi-fi et électroménagers. Faites des photographies de vos bijoux, meubles de valeur et œuvres d'art.

Voilà quelques recommandations, les services de la gendarmerie sont à votre disposition pour assurer votre sécurité et celle de vos biens.

Bonnes vacances en toute sécurité ...

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Pour être inscrit sur les listes électorales

Vous devez vous présenter en Mairie muni d'une pièce d'identité en cours de validité, de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile et le cas échéant, de votre ancienne carte d'électeur.

Pour voter à Mervilla en 2011, vous devez vous inscrire **avant le 31 décembre 2010.**

Pour voter par procuration, vous devez vous adresser à la gendarmerie de Castanet une huitaine de jours avant le vote.

Recensement militaire

Jeunes filles et jeunes gens, vous avez 16 ans, vous devez vous faire recenser à la mairie de votre domicile, cette démarche est indispensable.

La loi du 28 octobre 1997 a remplacé le service national actif par une journée d'information intitulée «Appel de Préparation à la Défense». Toutefois, le recensement des jeunes français reste indispensable et doit s'effectuer pendant le mois anniversaire des **16 ans**.

Vous devez vous présenter **vous-même** à la mairie de votre domicile muni de votre carte nationale d'identité et du livret de famille de vos parents.

La mairie vous remettra une attestation de recensement, que vous devrez conserver précieusement. En effet, ce document sera exigé au moment de votre inscription à un examen ou à un concours (C.A.P, .B.E.P, B.A.C, examens de l'Education Nationale, permis de conduire, inscription sur les listes électorales, etc...).

Autorisation du Droit des Sols : ADS

Depuis le 1^{er} avril 2010 , c'est le Sicoval qui est chargé de l'instruction des permis de construire et des autorisations d'urbanisme, en lieu et place de la DDT (Direction Départementale des Territoires, anciennement DDE). Les missions de ce nouveau service :

- garantir l'instruction et les délais réglementaires des dossiers,
- apporter une assistance technique aux communes,
- garantir un cadre juridique (veille juridique et instruction des dossiers)
- optimiser l'information entre le service ADS et les communes

Bien entendu, la commune et le maire restent maîtres des décisions.

BAIE Sicoval

(Base d'Accueil Interactive pour l'Emploi)

Accompagne dans leurs démarches d'orientation, de recherche d'emploi ou de formation, les personnes domiciliées ou salariées dans l'une des 36 communes du SICOVAL (tout âge, tout statut, toute qualification)

- ✓ Accueil personnalisé sur rendez-vous
- ✓ Accompagnement individualisé
- ✓ Dispositifs de groupes pour acquérir des méthodes et outils performants de recherche d'emploi et mettre en place des stratégies adaptées au marché de l'emploi
- ✓ Mise en relation sur des offres d'emploi (après entretien individuel). Ces offres d'emploi seront consultables dans votre mairie dès septembre 2010.
- ✓ Importante documentation spécialisée, micro-ordinateurs, lieu de travail adapté et convivial.

Contact : 05 61 28 71 10

Adresse : Maison Commune Emploi Formation du Sud Est Toulousain
Village d'entreprises – Bât 10 – BP 87822 – 31678 Labège Cedex



Recrute secteur sud-est: Gardes d'enfants
Aides à domicile
Aides ménagères

Pour ces offres, un véhicule est indispensable mais les frais de transport sont remboursés.

PROMAID 1 Avenue de Toulouse 31750 Escalquens
Tél : 05 34 66 93 89 Fax : 05 61 80 00 69

La fête de Mervilla cuvée 2010

La cuvée 2010 du samedi 27 juin restera dans les annales : participation record (120 personnes), ambiance hyper conviviale et temps superbe.

Les animations ont commencé vers 17h30 pour les jeunes (de 2 à 13 ans : labyrinthe, jeux d'eau, ping-pong, badminton) et vers 18h30 pour tout le monde avec le tournoi de pétanque. Puis apéritif et repas « sur la place » vers 20h.

De 1 an à plus de 80 ans, ce repas est vraiment l'occasion de tous se réunir avec beaucoup de convivialité et de saucisses grillées !

&&&&&&&&&

VACANCES 2010 CENTRE DE LOISIRS DU SICCA

En Juillet : à l'école de LACROIX-FALGARDE
En Août à l'école de PECHABOU

SICCA 20 grand rue de la Mairie, PECHBUSQUE, Tél : 05 61 75 75 65

&&&&&&&&&

Etat-Civil

Mariage :

Le 19 juin 2010 : Melle Lorine COTTIN et Mr. Yohan URBANO

Décès :

Le 25 janvier 2010 : Mr Jean ROCACHÉ

Arrivée du dégroupage total à Mervilla !

Certains opérateurs proposent une offre ADSL en dégroupage total sur la commune de Mervilla. Vous pouvez tester l'éligibilité de votre ligne directement sur les sites Internet des opérateurs ou sur un site du type : www.testadsl.net. Bon surf à haut débit !

=====

Transports Scolaire et Universitaire

Dans le cadre des transports scolaires il est possible à des étudiants (après baccalauréat) d'utiliser les autocars scolaires **dans la mesure des places disponibles**.

Avant le début de l'année universitaire en cours il faut adresser une demande au Service des Transports du Conseil Général, dans les mêmes conditions que pour les scolaires.

Il faut décider pour l'année quels trajets et quels jours seront choisis parmi ceux existant pour les scolaires. Pour Mervilla la destination est uniquement le lycée Bellevue. Le Conseil Général demande une participation de 0,1 Euro par km.

=====

Près de chez vous...

**Accueil Taxi
Mervilla**

06 87 07 20 97

Monospace, tous transports,
toutes distances.

CB acceptée

stationnement 13 Chemin Micas 31320 MERVILLA tél 05 61 75 78 92

maryline.ruper@voila.fr



Numéros de téléphone utiles

Mairie :

Tél : **05.61.73.29.85**

Fax : **05.62.19.08.27**

E-mail : mervilla.mairie@wanadoo.fr

SICOVAL :

L'accès aux services Eau, Assainissement, Déchets, Transports, Emploi, Habitat, etc.... se fait par le numéro vert gratuit depuis un poste fixe **0 805 400 605** du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h ☐ (17 h le vendredi)

Fax : **05 62 24 76 93**

Web : www.sicoval.fr

E-mail : relation.usagers@sicoval.fr

Urgences en assainissement...

En dehors des heures ouvrables* (voir ci-dessus) en semaine, et 24 h /24 les week-ends et jours fériés, pour les urgences en assainissement constatées sur le domaine public (canalisation bouchée, débordement, pollution,...) numéro unique **05 62 24 76 91**☐☐

Bureau de Poste de Castanet-Tolosan : 05.62.71.70.20

Trésorerie Principale de Castanet-Tolosan : 05.62.71.90.20

Syndicat Intercommunal des Coteaux de Castanet (S.I.C.C.A) : 05.61.75.75.65

Gendarmerie de Castanet : 05.34.66.69.80 ou 17

Pompiers : 18

Avec un téléphone mobile, même sans carte SIM faire le **112** pour toute urgence

SAMU : 15

EDF Dépannage : 0.810.333.081

Dépannage Téléphone France télécom (Orange) : 10 13

Déchèteries pour les habitants

Labège :☐Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 18 h Samedi et dimanche : 9 h 30 - 17 h☐Fermée mardi et jours fériés☐Tél : **05 61 39 99 18**

☐**Montgiscard** :☐Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8 h 30 - 12 h et 14 h - 18 h☐Samedi : 9 h 30 - 17 h☐Fermée lundi, dimanche et jours fériés☐Tél : **06 18 33 15 33**

Ramonville :☐Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 18 h Samedi et dimanche : 9h 30 - 17 h ☐☐Fermée jeudi et jours fériés ☐☐Tél. **05 62 88 30 15**

Gestion des déchets des professionnels

Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 11 h 30 : Tél : **05 62 88 26 55**

A partir du 5 juillet 2010 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30



NOUVELLE ACTIVITE
aux Foyers Ruraux d'Auzeville et de Pompertuzat
à la rentrée 2010/2011

QI GONG

Pratique corporelle de bien-être

Le Qi Gong est une discipline corporelle chinoise alliant mouvements doux, respiration et temps de relaxation.

Qi Gong signifie « travail, maîtrise de l'énergie ». Le Qi Gong est considéré comme une pratique de santé : par une approche globale de l'être humain, il permet d'harmoniser le corps, le souffle et l'esprit.

La pratique du Qi Gong apporte détente et vitalité. Il entretient en douceur le corps et les articulations. Il peut être pratiqué à tout âge quelque soit sa condition physique. Le Qi Gong permet d'aller vers un mieux-être tout en respectant le rythme de chacun.

Foyer rural d'Auzeville

LUNDI : 18h45-20h15

MARDI : 14h30-16h00

JEUDI : 10h-11h30

JEUDI : 18h45-20h15

Foyer rural de Pompertuzat

MARDI : 10h-11h30

MARDI : 20h30-22h00

Début des cours : le lundi 13 Septembre 2010

Vous êtes les bienvenu(e)s pour une séance découverte !

Renseignements et inscriptions auprès de l'enseignante,
Céline Amiel : 06 03 68 32 80

PHARMACIES DE GARDE

Juillet 2010

04 : Pharmacie Fedou : 5 place Clémence Isaure à Castanet :	05.61.27.86.53
11 : Pharmacie du Lauragais, 24 Avenue du Lauragais à Castanet :	05 61 27 75 85
14 : Pharmacie Martineau : Rond Point S. Allende à Ramonville :	05.61.75.92.56
18 : Pharmacie Martineau : Rond Point S. Allende à Ramonville :	05.61.75.92.56
25 : Pharmacie Sperte : 63 avenue de Toulouse à Ramonville :	05.61.73.31.57

Aout 2010

01 : Pharmacie Occitane : 5 avenue d'Occitanie à Ramonville :	05.61.73.22.82
08 : Pharmacie Popineau : 7 avenue de Toulouse à Castanet :	05.61.27.77.69
15 : Pharmacie Dubois : 31 chemin de l'Eglise à Auzeville :	05.61.73.46.92
22 : Pharmacie Lepargneur : 7 avenue d'Occitanie à Péchabou :	05.34.66.29.01
29 : Pharmacie Buisson : Place Pablo Picasso à Ramonville :	05.61.73.40.30

Septembre 2010

05 : Pharmacie Etesse : 14 bd des Genêts à Castanet :	05.62.19.11.60
12 : Pharmacie Tolosane : 20 avenue Tolosane à Ramonville :	05.61.73.20.71
19 : Pharmacie Fedou : 5 place Clémence Isaure à Castanet :	05.61.27.86.53
26 : Pharmacie Martineau : Rond Point S. Allende à Ramonville :	05.61.75.92.56

Octobre 2010

03 : Pharmacie du Lauragais, 24 Avenue du Lauragais à Castanet :	05 61 27 75 85
10 : Pharmacie Sperte : 63 avenue de Toulouse à Ramonville :	05.61.73.31.57
17 : Pharmacie Popineau : 7 avenue de Toulouse à Castanet :	05.61.27.77.69
24 : Pharmacie Occitane : 5 avenue d'Occitanie à Ramonville :	05.61.73.22.82
31 : Pharmacie Dubois : 31 chemin de l'Eglise à Auzeville :	05.61.73.46.92

Novembre 2010

01 : Pharmacie Dubois : 31 chemin de l'Eglise à Auzeville :	05.61.73.46.92
07 : Pharmacie Lepargneur : 7 avenue d'Occitanie à Péchabou :	05.34.66.29.01
11 : Pharmacie Buisson : Place Pablo Picasso à Ramonville :	05.61.73.40.30
14 : Pharmacie Buisson : Place Pablo Picasso à Ramonville :	05.61.73.40.30
21 : Pharmacie Etesse : 14 bd des Genêts à Castanet :	05.62.19.11.60
28 : Pharmacie Tolosane : 20 avenue Tolosane à Ramonville :	05.61.73.20.71

Décembre 2010

05 : Pharmacie Fedou : 5 place Clémence Isaure à Castanet :	05.61.27.86.53
12 : Pharmacie Martineau : Rond Point S. Allende à Ramonville :	05.61.75.92.56
19 : Pharmacie du Lauragais, 24 Avenue du Lauragais à Castanet :	05 61 27 75 85
25 : Pharmacie Sperte : 63 avenue de Toulouse à Ramonville :	05.61.73.31.57
26 : Pharmacie Sperte : 63 avenue de Toulouse à Ramonville :	05.61.73.31.57
01 : Pharmacie Popineau : 7 avenue de Toulouse à Castanet :	05.61.27.77.69
02 : Pharmacie Popineau : 7 avenue de Toulouse à Castanet :	05.61.27.77.69

DIAGORA

Samedi 11 décembre 2010 à 14h30



l'Arbre de Noël

de votre entreprise

à **DIAGORA, TOULOUSE Labège**



Noël en péril



Possibilité de réserver un espace "Arbre de Noël" personnalisé pour votre CE

Renseignements et Réservations :

CLUB INTER ENTREPRISES, Tél : 05 61 54 00 62

www.club-inter-entreprises.com

DIAGORA
I



Sunier Studio 06 35 13 33 36 - RCS 422 176 843 - Photo: Blanche Vincent - Balade photo